

Journées Nationales des CLSM, Nantes, Septembre 2014

Intervention du CLSM8

STEPHANE MASSET

Présentation du GEM

Bonjour,
Je me présente Stéphane Masset, Président du Groupe d'entraide mutuel (G.E.M) ARLEQUIN.

- Les GEM ont été créés suite à la loi d'Août 2005 sur le Handicap Psychique
- Le GEM est situé dans le 8^{ème} arrondissement de Lyon.
- Nous sommes en association Loi 1901 depuis Juin 2010.

2007: Premier contact avec le CLSM

En 2007, l'animatrice du GEM et Mme Pernette de l'association Luciole (représentant l'association qui parraine notre GEM) sont venus présenter le GEM au CLSM du 8^{ème}. Il n'y a pas eu de suites car les horaires des réunions du CLSM ne correspondaient pas avec celle de l'animatrice. De plus, à cette période peu d'adhérents s'impliquaient dans la vie du GEM au-delà des activités quotidiennes.

Ouverture du GEM : de l'entraide à la représentation

Puis petit à petit le nombre d'adhérents croît avec 55 adhérents à ce jour. Au début nous restions entre nous, puis après avec le temps nous nous sommes **ouverts sur l'extérieur** :

- Maison des Usagers de l'hôpital SJD en 2008,
- Maison des Usagers de l'hôpital du Vinatier en 2009,
- Conseil de Quartier en 2010,
- Collectif National Inter GEM et Coordination 69 en 2014.
- Organisation de la Marche pour la dignité et la psychiatrie citoyenne en Juill. 14.

2012: Intégration du CLSM

Suite à la Plénière de 2012, il y a eu une rencontre du CLSM dans les locaux du GEM ARLEQUIN : ça nous intéressait de venir dans cette instance que nous avons intégré en 2013.

CATHERINE BESSARD

Un CLSM porté par la psy

A cette époque le CLSM qui existe depuis 2002 est organisé avec un COPIL **exclusivement porté par la psychiatrie** : pédopsy et psy adulte.

Intégration familles - UNAFAM

Dans la commission Hébergement Accompagnement, nous avons accueilli en juin 2007 soit après 5 ans d'existence des **représentants de l'UNAFAM**.

C'était **déjà un moment important** dans la représentation du travail partenarial Psychiatrie familles d'utilisateurs

Rencontre du GEM et discussions internes

A cette même époque et **suite à la création des GEM, nous avons invité le GEM Arlequin** installé de fraîche date sur le secteur à venir se présenter, c'était en Oct.2007

Depuis cette date de nombreuses discussions internes sur la présence ou pas du GEM à notre commission, et si oui qui ??

Par ailleurs, des liens ou plutôt des passerelles se construisaient entre le CMP et le GEM.

*Elargissement du
COPIL*

Le COPIL s'est également étoffé, ou plus exactement s'est ouvert... d'abord en 2011 à un représentant de la mairie d'arrondissement puis un du Conseil général, un de la Ville de Lyon par sa coordinatrice des ASV et enfin une représentante du CCAS.

*Plénière 2012 :
question de
l'intégration du
GEM*

En plénière de juin 2012, je posais de nouveau la question qui me tenait à cœur parce que j'avais entre autre assisté en novembre 2010 au congrès de psychiatrie citoyenne de Besançon, et j'avais lu certains articles du Dr Roelandt.

Tous les partenaires institutionnels semblaient partants, **seule la psy restait un peu « frileuse »** :

On décide qu'un mini groupe du COPIL-rencontre le GEM pour voir les **points qui inquiétaient un peu** et en mettant 2 consignes :

- que le GEM soit affilié à un regroupement officiel, une fédération,
- et que les usagers susceptibles de venir à la commission ne soient pas suivis par l'équipe du CMP de Lyon 8.

STEPHANE MASSET

*Passage de relai
entre membres du
GEM*

Je vous rassure quand quelqu'un est fatigué pour animer une activité ou participer à une réunion, il y a toujours un adhérent pour prendre le relai. Nous savons repérer quand l'un d'entre nous n'est pas en forme et a besoin de passer le relai.

CATHERINE BESSARD

*Sujet récurrent :
situations
individuelles
complexes dans le
logement*

Depuis cette date donc, en octobre 2012, des représentants d'usagers participent à notre commission avec tout l'intérêt qu'on pourrait décrire mais ce n'est pas le sujet ici, on pourra en reparler si vous le souhaitez

Un des sujets récurrents dans cette commission c'est le manque d'un lieu pour aborder les situations complexes autour du logement avec des questions récurrentes sur l'incurie, le problème lié à l'adhésion du patient, la mise en échec des solutions proposées.

*Réunions
partenaires : pas
assez co-
construction*

Ce n'était bien évidemment **pas le lieu au CLSM** d'aborder ces situations individuelles, et le seul lieu qui pouvait correspondre pour travailler ça, c'était la réunion partenaires proposée au CMP.

Mais elle était plus axée sur un éclairage offert aux partenaires par la psychiatrie qu'un véritable travail partenarial, une co-construction à inventer pour travailler ensemble.

On avait pour nous, grâce aux rencontres du CLSM, une bonne connaissance du réseau, également une relation de confiance entre partenaires

Reprise par le CCAS

Mais **difficile de voir comment avancer sur cette idée** de « on est tous partenaires, y'en a pas un qui sait mieux que les autres ». Bref, rien n'arrive à se mettre en place, on ne trouve pas d'angle d'attaque.

Mme Lefevre-Weishard, au CCAS un des services les plus impactés par ces demandes, **reprend les choses en main.**

FABIENNE LEFEVRE-WEISHARD

Contexte-Méthode :

- Travail « excentré » sur thématique logement puis « recentré »
- Intégration de la psychiatrie **au retour d'un déplacement à Lille**. Le préalable posé est l'intégration des usagers à la démarche : dimension participative du patient dans la ville

⇒ ACCELERATEUR : ORIENTATION VERS INTEGRATION REPRESENTANT DES USAGERS MAIS EGALEMENT USAGER LUI-MEME (⇒ doutes et questionnements)

Difficultés rencontrées et solutions proposées :

1. REPRESENTANT DES USAGERS

Respect du secret professionnel

Question du respect du secret professionnel :

Impératif de poser directement les questions concrètes, les situations anticipables et dont on sait qu'elles poseront problème :

Par exemple, L'instance va évoquer des éléments de parcours d'une personne très hétéroclites : addictions, dettes, suivis médicaux en cours...Quelle gestion de ces informations par un représentant des usagers qui serait susceptible de côtoyer cette personne dans un autre contexte : voisinage par exemple...

STEPHANE MASSET

- **Intérêt du GEM pour la mise en place de cette instance**, peuvent apporter et aider à résoudre les situations (visites à domicile, invitation au GEM...)
- **Je vous rassure aussi, on a l'habitude avec le secret partagé**. En effet lors de nos réunions hebdomadaires de Fonctionnement (Parrain, Animateur, Bureau du GEM), ce qui est débattu reste uniquement entre nous et n'est pas exposé aux autres adhérents.
- Le GEM sera **soumis au même titre que les autres au secret** et **signera la Charte déontologique**

FABIENNE LEFEVRE-WEISHARD

Légitimité du GEM Arlequin

Question de la **légitimité du GEM Arlequin** : le GEM représente qui ?

Les parcours des personnes peuvent être très distincts de celui du représentant des usagers. Ce dernier se sentira-t-il réellement représenté par le GEM lorsque son histoire de vie sera très chaotique ?

STEPHANE MASSET

- Le **GEM n'est pas là en tant que représentant de l'utilisateur dont la situation va être abordée, mais au même titre que les autres partenaires**, c'est-à-dire comme **expert/ressources** en son domaine. Le GEM a l'expertise de l'expérience, « expert d'usage ».
- Le GEM est **membre du CLSM, et affilié à une Fédération**.
- Ce sera un **membre élu du bureau** qui sera présent, si possible pas suivi sur le secteur.

Difficultés rencontrées et solutions proposées :
2. PRESENCE DE L'USAGER LORS DE L'INSTANCE

FABIENNE LEFEVRE-WEISHARD

*Difficulté pour
l'utilisateur*

Difficulté pour l'utilisateur : l'effet tribunal :

- ⇒ Abandon de l'idée de scinder la réunion en 2 temps, qui pour le coup aurait vraiment donné l'impression du délibéré suivi de la sentence. Idée de co-construction de partage et d'expertise de la personne sur sa propre situation.
- ⇒ Possibilité d'être accompagné par la personne de son choix

STEPHANE MASSET

- Commencer par un **petit jeu** type en début de réunion, pour que ce soit plus convivial que les réunions habituelles, et moins impressionnant.

FABIENNE LEFEVRE-WEISHARD

*Difficulté pour le
professionnel*

Difficulté pour le professionnel : inversion des logiques de travail (caricatural) entre « un sachant » et une personne démunie :

- ⇒ Je pose très clairement la question de l'évolution des pratiques professionnelles, changement de regard et de méthode, bouleversement des pratiques : « qu'est-ce que je vais pouvoir dire, comment ça va être entendu ? Comment je fais si je me retrouve face à mon patient ? »
- ⇒ Travail sur le recueil du consentement en amont et en aval (pas un courrier)

Réponses « pratiques » au secret professionnel, déontologie, conservation des données

- ⇒ Charte posant un cadre éthique et professionnel sécurisant :
 - Conditions de partage de l'info : par exemple, délimitation des apports au logement et santé psychique, pas d'éléments hors cadre
 - anonymisation des données en cas de refus d'évocation de sa situation